

Ce qui nous Lye DÉCEMBRE 2023



*Toute l'équipe municipale
vous souhaite de belles fêtes
de fin d'année*



AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

p. 2	Dates à retenir	p. 10	Notre environnement
p. 3	Le mot du maire	p. 14	Vivre au quotidien
p. 4	Informations municipales	p. 18	Informations santé
p. 6	L'école	p. 22	Nos loisirs
p. 8	Notre eau	p. 28	Infos pratiques

ATTENTION VILLAGE FRANÇAIS

Vous pénétrez à vos risques et périls

Ici nous avons des clochers
qui sonnent régulièrement



des coqs qui
chantent très tôt

des troupeaux qui vivent
à proximité



certains ont même des cloches
autour du cou

des agriculteurs qui travaillent
pour vous donner à manger



Si vous ne supportez pas ça,
vous n'êtes pas au bon endroit

Sinon, nous avons de bons produits de terroir, des artisans
talentueux et heureux de vous faire découvrir
leur savoir-faire et leur production

DATES À RETENIR

JANVIER

- **Samedi 6**, 18 heures: Vœux de la municipalité au foyer rural.
- **Samedi 27 janvier**: Saint Vincent organisée par l'association Foyer rural. 10 heures: messe suivie du banquet au foyer rural. Inscription en mairie.

FÉVRIER

- **Dimanche 18**, 14 heures: Loto organisé par l'association Familles rurales. Inscriptions auprès de Mme Lanriot Claudie (0685400779).
- **Vendredi 23**: Concert organisé par l'association Lye-Ensemble au Foyer Rural.

MARS

- **Samedi 16**: Soirée Coq au Vin de l'US Gâtines au Foyer Rural.
- **Mardi 19**: Colo'Tour.
- **Samedi 23**: Matinée nature propre.

AVRIL

- **Lundi 1^{er}**: Randonnée pédestre (3 circuits, 3 ravitaillements) organisée par l'association Foyer Rural. Départ à 8 heures du Foyer Rural.
- **Samedi 20**: Repas des aînés au foyer rural.

MAI

- **Mercredi 8**, 11 heures: commémoration Armistice 1945 au monument aux morts.
- **Jeudi 9**: Randonnée Benjamin Rabier. Concours de pétanque de l'US Gâtines au stade de Valençay.
- **Lundi 27**: Passage de la flamme olympique à Valençay.

JUILLET

- **Samedi 6**: Festival Les Lyelliputiennes.
- **Dimanche 14**, 11 heures, au monument aux morts.

AOÛT

- **Jeudi 15**, 17 heures: Fête champêtre organisée au stade par l'association Foyer rural (spectacle, dîner champêtre, feu d'artifice, bal).

SEPTEMBRE

- **Dimanche 8**: Brocante organisée par l'association Foyer rural.

OCTOBRE

- **Samedi 5**, 20 heures: Soirée tartiflette au foyer rural organisée par l'association Familles rurales. Inscriptions auprès de Mme Lanriot Claudie (0685400779)
- **Dimanche 20**: Berlot des vendanges organisé par l'association Foyer Rural

NOVEMBRE

- **Lundi 11**, 11 heures: Commémoration Armistice 1918 au monument aux morts.
- **Dimanche 17**: Marché de Noël au foyer rural organisé par l'association Familles rurales. Inscriptions auprès de Mme Lanriot Claudie (0685400779)
- **Samedi 23**: Sainte Barbe

DÉCEMBRE

- **Vendredi 20**: Fête des écoles au foyer rural.

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

2023 s'achève avec ses réussites, ses joies et parfois ses craintes mais aussi avec ses espoirs.

La météo toujours aussi chaotique a quelque peu réajusté le niveau hydrique avec un automne pluvieux depuis mi-octobre.

Nos manifestations estivales ont plutôt connu un franc succès.

Chacun d'entre nous l'a bien compris, les énergies – et plus particulièrement l'électricité – constituent un enjeu crucial pour les prochaines décennies. Les services de l'État ont sollicité, «un peu à la va-vite», les collectivités pour définir localement des Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables (ZAENR), l'objectif étant de définir pour chaque commune des zones à privilégier selon le type d'énergie: éolien, solaire, biomasse, géothermie, méthanisation. Qu'il soit bien précisé que ce zonage n'implique aucune obligation, le seul but étant de faciliter les éventuels projets au fil du temps.

Certes, nous l'avons déjà signalé, notre commune voit ici et là des biens délaissés (terres agricoles, bâtiments). C'est fort regrettable. Pour le cas particulier des bâtiments, il existe parfois un risque d'effondrement et c'est bien de la responsabilité du propriétaire de maintenir ses biens en état afin de ne pas nuire à la sécurité des voisins mais aussi du domaine public. Concernant les terres agricoles, je laisse imaginer chacun d'entre vous le visuel qu'aurait notre commune si nos parents, nos grands-parents nous avaient transmis une commune en friches. Petit proverbe: «La Terre ne nous appartient pas, nous l'empruntons à nos enfants.»

Construit au début des années 1960 à côté de la cantine pour faire face à une augmentation des effectifs scolaires (autre époque!), le préfabriqué est aujourd'hui inutilisé et vide de toute activité. Nous nous devons de prendre le maximum de précautions (présence d'amiante) pour désaffecter ce site.

Enfin, toujours dans le domaine de la dilette, nous connaissons quelques soucis avec les animaux errants: chiens et chats en particulier. Sachez qu'à

chaque fois qu'il y a une intervention publique, cela a un coût qui est supporté par notre collectivité!

Après de longues années au service de nos concitoyens, notre facteur Gilles Audas a fait valoir ses droits à la retraite courant novembre. Souhaitons-lui une longue et paisible retraite. Réservez le meilleur accueil à Virginie qui lui succède et qui sera à n'en pas douter un élément actif de lien social dans nos campagnes. Dans le même registre, Marie-Noëlle Marcourel a aussi cessé ses activités et sera suppléée par Marjorie Cassagne.

Accueillons de même Benoît et Sabrina Pavard qui succèdent à Aurélien et Aurélia à la boulangerie, ainsi que Nicolas Clément qui s'installe en qualité d'électricien. Bienvenue à vous!

Sur le lotissement communal, lentement mais sûrement, des projets émergent. Saluons les pétitionnaires qui osent en ces temps difficiles. À ce jour, six emplacements sont déjà actés et le conseil municipal travaille à l'extension sur l'emprise foncière voisine qui appartient à la commune. Tant au lotissement que sur les transferts de biens dans les hameaux, saluons ces nouveaux voisins et réservons-leur le meilleur accueil. Gageons qu'ils s'intégreront rapidement à Lye et qu'ils apporteront dynamisme et vitalité sur notre commune.

Au début de l'été, les travaux de revitalisation de la place de la poste devraient se réaliser, le plan de financement étant bouclé à ce jour depuis l'accord du Pays de Valençay de septembre 2023. Je ne peux que remercier l'ensemble des institutions et partenaires financeurs.

Une réflexion sera menée au printemps pour engager les démarches des travaux à l'église: dossier aussi lourd financièrement qu'administrativement.

Enfin, dans ce bulletin, vous trouverez un encart sur une animation «santé» à Lye, avec la présence de ColoTour le mardi 19 mars 2024 au foyer rural.

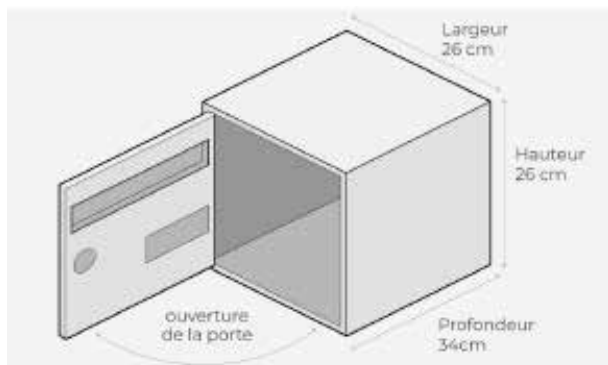
Pour clore mes propos, profitez bien des moments festifs qui se présentent en cette fin d'année. Je vous présente tous mes vœux pour 2024.

La santé aidant, que 2024 soit propice à la réalisation de vos projets personnels et professionnels. ■

Le Maire
Francis Jourdain

Informations municipales

Boîtes à lettres



La Poste service courrier demande que chaque usager ait une boîte à lettres aux normes, en bon état. Elle doit être positionnée à l'adresse indiquée, en bordure de voie ouverte à la circulation publique et placée à l'entrée d'un logement, à un endroit accessible sans danger pour votre facteur.

N'oubliez pas d'inscrire dessus le nom de tous les habitants du foyer, dans le porte-étiquette prévu à cet effet. ■

Faux vendeurs de calendriers



En cette fin d'année, les arnaques sont nombreuses pour vous vendre des calendriers à domicile. Pour vous prémunir des faux vendeurs qui se réclament de divers organismes, quelques règles simples: ne pas laisser entrer un inconnu à l'intérieur de votre domicile; demander au vendeur sa carte professionnelle; vérifier que le logo officiel de l'institution figure sur le calendrier; ne pas hésiter à alerter les personnes âgées ou isolées de votre entourage de ce genre de démarchage; signaler tout comportement suspect ou insistant au 17. ■

RAPPEL !

NOUVEL ADRESSAGE

Nous vous en parlons dans chaque bulletin municipal depuis juillet 2022, mais il semblerait qu'un certain nombre d'administrés n'aient toujours pas modifié leur adresse. C'est la **loi 3DS** qui impose à toutes les communes, quelle que soit leur taille, de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation, donc d'avoir une **adresse normalisée**. La commune n'a pas fait cette démarche pour « embêter » ses habitants mais parce que la loi l'y obligeait. Si vous lisez la presse, vous avez pu constater que de nombreuses communes aux alentours étaient également dans le même cas.

Les plaques de rues ont été posées par l'entreprise SignauxGirod pour une dépense de 14544 €. Au vu de ce coût, certains élus ont proposé de poser les numéros des maisons. C'est chose faite depuis la première quinzaine d'octobre. Les premiers certificats adresse ont été remis le 24 avril 2022. Nous sommes en décembre 2023 et une petite quarantaine d'entre vous n'est toujours pas venue en mairie récupérer ce certificat pour effectuer les changements d'adresse. Afin d'éviter des dysfonctionnements, nous vous demandons de bien vouloir retirer vos précédents numéros (**VERTS**).

Vous risquez d'avoir des soucis d'acheminement de votre courrier, de vos colis, mais plus grave encore, les secours (pompiers, Samu...) risquent de ne pas vous trouver. Alors, nous demandons à tous les retardataires de bien vouloir régulariser au plus vite leur situation. Merci de votre compréhension.

PanneauPocket

La commune est dotée d'un nouvel outil: Panneau-Pocket, une application téléchargeable par les administrés sur leur mobile, leur permettant de faire défiler les informations de la commune par un simple balayage de leur écran. **Gratuite** et **illimitée** pour les résidents permanents ou les visiteurs occasionnels, elle permet à la collectivité de diffuser en temps réel des messages de prévention, d'alertes, mais aussi des informations pratiques, l'annonce d'événements, d'animations, etc. ■

Retrouvez toutes les informations et alertes de votre Commune sur PanneauPocket

Depuis un téléphone ou une tablette

- 1 Recherchez PanneauPocket sur AppStore, PlayStore ou AppGallery et téléchargez l'application gratuitement.
- 2 Ouvrez PanneauPocket et recherchez votre commune ou votre code postal et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour s'ajouter à vos favoris.

Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche app.panneaupocket.com

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'adresse, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone ou milieu de l'écran.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

C'EST SIMPLE ET GRATUIT
Pas de compte à créer - 100% anonyme !

Listes électorales

Comment vérifier votre inscription ?

Vous pouvez utiliser le téléservice sur : service-public.fr

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Comment s'inscrire ?

En mairie, muni(e) d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile.
En ligne, avec un compte service-public.fr ou via France Connect.

Prochaines élections

9 juin 2024 : élections européennes

MINISTÈRE DES ARMÉES
Égalité
Proximité

BIENTÔT 16 ans !

PENSEZ AU RECENSEMENT

Secrétariat général pour l'administration

PARCOURS DE CITOYENNETÉ
3 étapes obligatoires

- 1 L'enseignement de défense (classes de 2^e et 1^{re})
- 2 Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.service-public.fr)
- 3 La Journée Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :
 vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...)
 vos concours (fonction publique, grandes écoles...)

SGA

Calendrier de vos démarches	
A 16 ANS	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans 1/2	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur majdc.fr , afin de faciliter votre convocation
A partir de 17 ans	Vous serez convoqué à votre Journée Défense et Citoyenneté
De 17 ans à 25 ans	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours et permis de conduire.

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

maJDC.fr

LE SAVIEZ VOUS ?

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- Vos examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire,...)
- Vos concours (fonction publique, grandes écoles,...)

Ou pour :

- Vous engagez dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez :

- Découvrir la JDC,
- Poser toutes vos questions,
- Télécharger votre convocation, et votre attestation à l'issue de la JDC
- Modifier la date de convocation de votre JDC,
- Demander une exemption,

CENTRE du SERVICE NATIONAL et de la JEUNESSE d'ORLEANS
 Adresse postale : 75 rue du PARC – 45000 ORLEANS
 Adresse mail : csnj-orleans.contact.fct@intra.def.gouv.fr
(Privilégier le courriel)
 Accueil téléphonique au : **09.70.84.51.51 (serveur vocal)**
(Mise en relation avec un agent du CSN : choix 1, choix 3, puis N° de votre Département et valider par #)
 Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
 Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 14h45

LA JEUNESSE AU CŒUR DE LA DEFENSE



L'école

Départ à la retraite

Le 15 septembre dernier, la commune a organisé le pot de départ à la retraite de Marie-Hélène Lebreton. Après 40 ans au service de la commune en tant qu'adjoint technique faisant office d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles, Marie-Hélène a fait valoir ses droits à la retraite au 1er septembre 2023. Entourée de nombreux collègues, enseignants et élus, cette soirée a été riche en émotions.

Marie-Hélène reste bénévole au sein des associations: Familles Rurales et Cantine Scolaire. Elle ne manquera pas non plus de faire quelques remplacements en mairie. Nous lui souhaitons une bonne et longue retraite. ■



Année scolaire 2023-2024



En juin 2023, les cinquante élèves de l'école de Lye ont passé une journée à Valençay. La matinée était consacrée à la visite historique du château, afin de découvrir la vie de M. de Talleyrand et l'univers napoléonien. L'après-midi, les enfants ont bénéficié d'activités ludiques et sportives. Malgré une météo capricieuse, ce fut une journée agréable et instructive.

La fête de fin d'année, le 30 juin, avait pour thème: Retour vers le futur! De la préhistoire en passant par le temps des rois et pour finir avec les temps modernes, les élèves ont transporté le public. Ils ont également pu dire au revoir à Marie-Hélène Lebreton et Sandrine Depont par la chanson *J'te l'dis quand même* de Patrick Bruel.

Le samedi 1^{er} juillet, certains élèves du cours moyen ont préparé de délicieux cocktails au Bar à Mômes des Lyelliputiennes,

Fidèles depuis de nombreuses années, Marinette et Annick accueillent toujours les élèves à la bibliothèque. Les élèves de CE₁/CE₂ empruntent

des livres un vendredi sur deux et bénéficient d'une lecture offerte par Marinette.

Le 16 octobre, à la salle des fêtes de la commune, les deux classes ont assisté au spectacle de Frédérique Duval sur le thème des arts: «Créer, c'est du plaisir!»

À venir: le spectacle de Noël aura lieu le vendredi 22 décembre, les élèves du RPI se réuniront pour partager un repas et présenter le spectacle de «La petite chorale de Noël» à 15 h 00. ■







Notre eau

L'INF eau

La feuille d'information sur l'eau potable

2022

(Extrait du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public Disponible au siège du syndicat)

SYNDICAT DES EAUX DU BOISCHAUT NORD



TERRITOIRE

22 communes
14 170 habitants

Le service d'eau potable du SE DU BOISCHAUT NORD, compétant pour la production, le transfert et la distribution d'eau potable, regroupe **20 communes du département de l'Indre et 2 communes du département de Loir et Cher** :

- BAUDRES
- CHÂTEAUVIEUX
- COUFFY
- FONTGUENAND
- GÉHÉE
- JEU-MALOCHE
- LANGÉ
- LUÇAY-LE-MÂLE
- LYE
- ROUVRES-LES-BOIS
- VALENÇAY
- VEUIL
- LA VERNELLE
- VICQ-SUR-NAHON
- VILLENTOIS-FAVEROLLES-EN-BERRY
- ÉCUEILLÉ
- FRÉDILLE
- HEUGNES
- PELLEVOISIN
- PRÉAUX
- SELLES-SUR-NAHON
- VILLEGOUIN

EXPLOITATION

Plusieurs mode de gestion

Le SE DU BOISCHAUT NORD est le résultat d'une fusion de quatre anciens syndicats : SIE Valençay, SIAEP de Villentrois, SIE de Luçay et SIE d'Ecueillé. **Tous sont gérés en régie à l'exception de l'ex-SIE d'Ecueillé géré en affermage par la société SAUR par le biais d'un contrat de type délégation de service public par affermage, jusqu'au 31 décembre 2024.**

PRODUCTION

15 ressources

- Trois ouvrages à VALENÇAY
- Deux ouvrages à VILLENTOIS
- Quatre ouvrages à ÉCUEILLÉ
- Deux ouvrages à BAUDRES
- Quatre ouvrages à LUÇAY-LE-MÂLE

Soit un volume total produit de 926 839 m³.

Certaines eaux, d'origine souterraine, subissent un traitement de déferrisation et/ou déminéralisation. Les eaux brutes des ressources plus superficielles nécessitent une ultrafiltration.

Certaines eaux subissent ensuite une désinfection au chlore.

DISTRIBUTION

Réseau de 852,23 km
16 ouvrages de stockage et
7 ouvrages de surpression
5 380 m³ de stockage

En 2022, les abonnés ont consommé 739 034 m³, soit en moyenne **143 litres par habitant et par jour**.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement hydraulique du territoire du SE du Boischaud Nord est de 80,14 % en 2022.**

QUALITE

Conforme

L'ensemble des ressources du syndicat **possèdent un arrêté préfectoral dont les prescriptions ont été mises en œuvre.**

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est **en majorité conforme aux valeurs limites réglementaires.**

PRIX

De 275,36 € TTC à
339,47 € TTC pour
120m³

Le prix du service comprend une **partie fixe** (abonnement) et un **prix au m³ consommé**. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ et ayant un compteur d'eau de diamètre inférieur à 30 mm verra sa facture **varier de 275,36 € TTC à 339,47 € TTC** selon les secteurs.

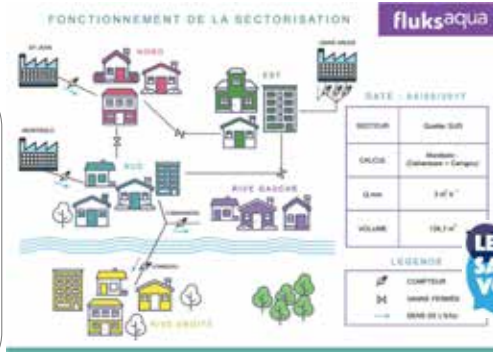
Ces tarifs représentent un prix au mètre cube d'eau consommé allant de 2,29 € TTC/m³ à 2,83 € TTC/m³.



Recherche de fuites : Amélioration du rendement et des performances du réseau d'eau potable

Qu'est-ce que la sectorisation ?

La **sectorisation** consiste à diviser un réseau en plusieurs sous-réseaux appelés secteurs. Pour chaque secteur, les volumes entrants et sortants sont mesurés, ce qui permet de suivre les volumes mis en distribution en permanence ou de façon temporaire. Le suivi des débits nocturnes permet de repérer les secteurs présentant des fuites. La sectorisation est principalement basée sur des mesures de débit et de niveau. Des mesures de pression en différents points du réseau sont également possibles et améliorent encore la connaissance du réseau. (Source : Guide ONEMA)



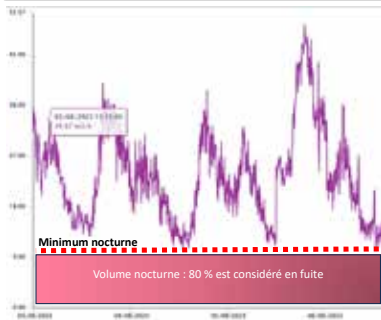
L'impact de la sectorisation sur les fuites

La **sectorisation** permet de détecter rapidement les fuites et de pouvoir mettre en œuvre des réparations adaptées au plus vite. La sectorisation ne diminue pas le nombre de fuites mais permet grâce à une intervention rapide de réduire la durée de la fuite et l'impact qu'elle aurait pu avoir. Ainsi par exemple une fissure sur une canalisation en PVC peut être détectée avant qu'elle ne se transforme en casse.

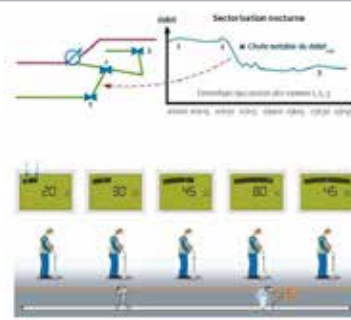
Syndicat des Eaux du Boischaud Nord
850 kilomètres de canalisations
56 compteurs de sectorisation
110 fuites réparées par an



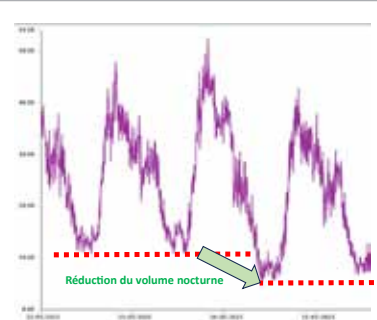
Etape 1 – Analyse de la supervision



Etape 2 – Recherche de fuites sur le terrain



Etape 3 – Réparation et vérification



Vous arrivez sur le territoire ? Souscrire son contrat Eau

Etape 1

Contactez le syndicat des Eaux du Boischaud Nord en nous appelant au
09.72.21.16.45
 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h)

Minimum 48 heures avant votre arrivée



Etape 2

Transmettez :

- ♦ Nom du titulaire du contrat
- ♦ Date et lieu de naissance du titulaire
- ♦ Coordonnées téléphonique et mail
- ♦ Adresse du compteur d'eau
- ♦ Adresse d'envoi des factures d'eau
- ♦ Date d'ouverture du compteur



Etape 3

Les services techniques fixent avec vous, jour et heure de rendez-vous pour procéder au relevé d'index du compteur d'eau.
Le technicien vous expliquera les réflexes à adopter pour garantir une bonne gestion du regard du compteur et éviter les fuites !



Etape 4

Vous retournez sous quinze jours un des 2 exemplaires signés du contrat d'eau avec transmission des pièces justificatives demandées
Délai de rétractation de 15 jours
Sans retour sous 15 jours, le syndicat procédera à la fermeture de l'installation faute de titulaire.



Vous quittez votre logement ?

N'oubliez pas de transmettre, par écrit, votre demande de résiliation :
accueil@sebn3641.fr
23 avenue de la Résistance à VALENCAY
 Un accusé de réception de votre demande vous sera adressé.
 Précisez la date de résiliation souhaitée (cette date ne peut être antérieure à la date de la demande), l'adresse du compteur ainsi qu'une adresse pour l'envoi de la facture de clôture du compte



Traitement des eaux usées

Afin de limiter les désagréments liés aux bouchages des canalisations et les coûts associés, les lingettes (et tout autre déchet solide non destiné à être jeté dans les toilettes) doivent donc impérativement être mises dans la poubelle.

Nous faisons appel au bon sens de tous et à la responsabilité citoyenne: merci de préserver les réseaux d'assainissement et de contribuer au bon fonctionnement du service public. ■

Notre environnement



L'obligation légale de débroussaillage, la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux de forêt et de végétation.

Avec le changement climatique, les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus forts et intenses. Le débroussaillage des abords de son habitation est le meilleur moyen de se protéger, de protéger ses biens et la nature environnante, face à ce danger.



Le débroussaillage, qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillage, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain pour diminuer l'intensité des feux et réduire leur propagation. Il ne vise pas à la suppression totale de la végétation et ne s'assimile ni à une coupe rase, ni à un défrichement.

Dans certains territoires, le débroussaillage est une obligation. Celle-ci s'applique dans une zone de 50 mètres* autour de vos bâtiments ou de tout autre équipement.

Qui est concerné ?

L'obligation légale de débroussaillage s'applique dans les départements et communes particulièrement à risque face aux menaces de feux de forêt et de végétation. Pour savoir si vous êtes concerné, contactez votre commune, votre préfecture ou rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr

Dans ces communes, tous les propriétaires de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues sont concernés. La réalisation du débroussaillage peut nécessiter d'intervenir sur la propriété de votre voisin. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation. Les agents assermentés, notamment ceux de l'ONF (Office national des forêts), sont habilités à verbaliser.

Pourquoi est-ce obligatoire ?

Débroussailler les abords de votre habitation permet de :

- vous mettre en sécurité, vous et vos biens,
- face aux risques de feux de forêt et de végétation ;
- sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers ;
- participer activement, à votre échelle, à la lutte contre les feux de forêt et de végétation ;
- protéger votre cadre de vie, la forêt et l'environnement.

Vous devez intervenir sur un terrain voisin pour respecter l'obligation légale de débroussaillage ?

Vos voisins ont l'obligation de vous autoriser l'accès à leur terrain. En cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

* Cette distance peut être portée à 100 mètres par le maire ou par le préfet. Renseignez-vous auprès de votre mairie.



Couper les arbustes morts et les branches sèches.



Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



Élaguer les arbres conservés.



Supprimer les arbustes sous les arbres.



Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.



Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.



Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.



Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



Éliminer les déchets en déchetterie.

Si les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres, une fois réalisés, les travaux suivants correspondent surtout à de l'entretien

et de la suppression de broussailles. Renseignez-vous auprès de votre maire ou de votre préfecture, certaines actions sont obligatoires, d'autres fortement recommandées.

Une biodiversité respectée !

Les grands incendies détruisent la forêt, pas le débroussaillage ! Contrairement aux idées reçues, le débroussaillage peut avoir des effets bénéfiques sur la biodiversité. Il permet notamment un apport de lumière au sol qui favorise l'arrivée d'un riche cortège de flore et de faune et la création de corridors écologiques ou de zones d'alimentation pour certaines espèces comme les chauves-souris.

Quand débroussailler ?

Chaque année, adoptez le bon calendrier



OCTOBRE

FÉVRIER

MAI

JUIN

MARS

AVRIL



Un site d'information pour vous accompagner

- Un moteur de recherche pour savoir si votre commune est concernée.
- Un tournier type pour demander à vos voisins l'autorisation d'intervenir sur leur terrain.
- Les sanctions encourues en cas de non-respect de l'obligation légale de débroussaillage.
- Une fiche aux questions (FAQ) pour répondre aux principales questions que vous vous posez.



Brûlage

Les feux de végétaux verts sont interdits, comme pour les déchets ménagers. Le non-respect de cette interdiction entraîne une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Il faut donc se rendre à la déchetterie ou utiliser un composteur. Des dérogations peuvent être

prises en place, notamment dans les communes rurales sans déchetterie. Les exploitations agricoles bénéficient de dérogations avec une réglementation très précise (consultez la DDT et le SDIS). ■



Les déchetteries acceptent



Cartons



Métaux



Déblais gravats



Déchets verts



Encombrants



Ameublement



Huiles de friture



Lampes



Déchets diffus spécifiques (DDS)



DEEE



Huiles de vidange



Piles et accumulateurs



Textiles chaussures



Cartouches encre



Radiographies

MATINÉE NATURE PROPRE 2024

La prochaine opération collective de ramassage des déchets aura lieu le **samedi 23 mars de 9 heures à 12 heures**. Nous nous retrouverons dès 8h30 devant la salle de fêtes pour un petit café, la distribution des sacs de tri et la constitution des groupes par circuit. En fin de matinée, après la pesée de la collecte, nous partagerons un casse-croûte de l'amitié.

VENEZ NOMBREUX ! ■

Plates-formes containers à verre et borne textile : attention aux dépôts sauvages !

Bien que la loi interdise et réprime le dépôt des ordures hors des lieux de collecte, les actes d'incivisme continuent à se multiplier... Ces déchets deviennent source de pollution et de dégradation des paysages, ils représentent aussi une menace quant à l'hygiène, au risque d'incendie, de blessure et d'intoxication.

Les dépôts sauvages d'ordures ménagères sont interdits et sont passibles de poursuites et d'amendes pouvant aller jusqu'à 1 500 €, voire 3 000 € en cas de récidive. Trop souvent, nous découvrons des déchets au pied des colonnes de tri. ■



DECHETTERIES

Communauté de Communes Ecueillé - Valençay



Horaires

OUVERTURE

Déchetterie de Heugnes
Les Féronçais - ☎ 07 70 07 39 93

Lundi	9h à 12h
Vendredi	9h à 12h - 13h30 à 17h
Samedi	9h à 12h - 13h30 à 17h

Déchetterie de Valençay
Les Portes - Route de Luçay-le-Mâle
☎ 06 08 89 81 30

Lundi	14h à 17h
Mardi	10h à 12h
Mercredi	14h à 17h
Vendredi	14h à 17h
Samedi	9h à 12h - 14h à 17h



UN MAÎTRE RESPONSABLE
RAMASSE



Pour les enfants, pour les promeneurs et pour les agents municipaux, merci de ramasser les crottes de vos chiens

Déjections canines

Petit rappel de la loi : tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines sur le domaine public (voies publiques, trottoirs, espaces verts publics, espaces de jeux publics pour les enfants). Dans le cas contraire, il est passible d'une amende de 35 € à chaque infraction.

Mesdames, Messieurs, vous ne voulez pas que votre chien fasse « popo » dans votre cour, alors ramassez ses crottes lorsque vous le promenez. Faire disparaître les « cacas » de son chien avec un sac à crottes est un geste simple et citoyen.

Les déjections des animaux dégradent le cadre de vie, souillent les espaces publics, sont source de proliférations de microbes, risquent d'occasionner des chutes.

Soyez respectueux! ■



Vivre au quotidien

NOUVEAUX!

- Électricien: l'entreprise **RÉDI-ÉLEC** (Rénovation électrique des installations, électricité générale domestique et tertiaire, dépannage électricité générale, conseils en rénovation globale) est installée sur notre commune depuis octobre, 7, rue de Perche. Tél. : 0667817962 - site: www.redielect.fr - mail: contact@redielect.fr
- Boulangerie-pâtisserie: depuis le 22 août, **SABRINA ET BENOÎT PAVARD** ont repris ce commerce. Vous pouvez y retrouver les mêmes produits qu'avant ainsi que des nouveautés. Le plus simple, c'est d'y aller!

Nous leur souhaitons une belle réussite.

NOS COMMERÇANTS

- Bar Hôtel-restaurant « Le Relais des Lys »: Barbox Monique 0254410026
- Cave Atelier d'Arômes: Roy Antoine & Benjamin 0254404997
- Commerce « Achat vente de matériaux neufs et occasion »: HPS NEGOLOC 0254410211
- Épicerie « Au marché de Lye »: Khalila 0254400355
- Salon de Coiffure: Martin Pauline 0254410567
- Cindy Coiffure à domicile: 0658871909

NOS ARTISANS

- Électricien: BTSELEC (Granger Jean-Charles): 0631566158
- Maçonnerie: Boissier Alain 0254410525
- Menuiserie: Sauvestre Luc 0254410625

LES PROFESSIONNELS

DE NOTRE COMMUNE

- Pension Loisir Féline Canine: Super Taty (Mme Boutet Fanny) 0626054952
- Plomberie-chauffage: Entreprise Beccavin Lepage 0254410511
- Scierie: Charluet Jérôme et Frédéric 0254410552

NOS PRODUCTEURS

- Apiculteur producteur récoltant: Elsa et Ludo Bon-Mahé 06 78 50 09 57
- Champignons: Dominique Guenon 0633602708
- Producteur de fromages de chèvre: Plaza Muriel et André 0254 41 06 46
- Syndicat des vins de Valençay: 0254001398

NOS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- Infirmières libérales associées: Corbeau Marie-Hélène, Cassagne Marjorie, Ravenelle Nathalie 0254410606 (permanences pour les prises de sang du lundi au vendredi de 8h30 à 9h00)
- Ostéopathe: Zerath Maxime 0762590404

NOS ARTISANS D'ART

- Coutelier d'art: Limet Pierre 0254410493

Service maintien à domicile

L'association de Lye vous propose un service de maintien à domicile de proximité et personnalisé, un soutien et un réconfort humain permettant de rester chez vous et de rompre l'isolement. Si vous souhaitez plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter :

Sandrine Matéo, Assistante Technique Cantonale, 02 54 00 15 48 mël: sandrine.mateo@famillesrurales.org ■

présenceverte
Solutions de téléassistance n°1 en France

<p>Activ'zen pour être autonome mais jamais seul</p> <p>En cas de besoin, il suffit d'appuyer sur la touche du médaillon, du bracelet pour être secouru. Un service disponible 7j/7 et 24h/24 pour sécuriser le quotidien.</p>	<p>Activ'dialog pour être en sécurité, la convivialité en plus !</p> <p>Un service de messagerie directement installé sur le transmetteur, pour recevoir des messages de son entourage. Et toujours la sécurité de la téléassistance !</p>	<p>Activ'mobil pour profiter de sa liberté en toute sécurité</p> <p>Chute, malaise en dehors de chez soi ? Une touche d'alerte située sur le téléphone mobile fourni permet d'alerter la personne choisie ou les secours.</p>
---	---	--

Complétez nos offres avec des options sur-mesure

<p>Option Convivialité Des opérateurs vous écoutent et vous proposent un soutien psychologique.</p>	<p>Option Sérénité Un détecteur automatique de chute en lien avec notre centrale d'écoute.</p>	<p>Option Sécurité Un détecteur de fumée directement relié à notre centrale d'écoute.</p>
<p>Option Confort + Des objets connectés dédiés au confort de votre vie à domicile. Disponible sur Activ'dialog uniquement.</p>	<p>Balysage lumineux Pour sécuriser vos déplacements nocturnes.</p>	<p>Coffre à clé sécurisé Vos clés accessibles et en toute sécurité.</p>

125 communes sont partenaires de Présence Verte Indre, renseignez-vous auprès de votre mairie !

Présence Verte Indre
33-35 rue Mousseaux à Châteauroux
02 54 29 45 42
www.presenceverteindre.fr

Bruits de voisinage

Nous vous rappelons les termes de l'arrêté préfectoral n° 90-E-959 du 31 mai 1990 qui stipule entre autres: « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que pendant les périodes suivantes: les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30; les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00; les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.» «Les proprié-

taires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens et de chats, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.» ■

Chats

Comme nous vous l'indiquions dans notre bulletin de juin 2023, de plus en plus de chats non identifiés et non stérilisés errent sur la commune. Ce problème devient récurrent et coûte à la collectivité, donc indirectement à vous, via vos impôts. La commune a mis en place une alternative à la fourrière et, en vertu de l'article L. 211-27 du code rural et de la pêche maritime, procédé à la capture des chats non identifiés vivants sur leur commune afin de les identifier, les faire stériliser et de les relâcher sur place. Coût financier pour la commune: 264 € en 2021, 690 € en 2022 et **1 160 € en 2023.**

Nous invitons les détenteurs de chats à faire stériliser leurs animaux afin d'éviter leur prolifération et créer un problème sanitaire. Lorsqu'on s'engage à avoir un animal, il faut s'en occuper et limiter les nuisances vis-à-vis du voisinage. Si chacun respecte les règles, la vie en communauté se fera dans de bonnes conditions.

Pour information: parmi les maladies du chat errant transmissibles à l'homme, il existe la maladie des griffes du chat, la pasteurellose, la teigne, mais aussi la toxoplasmose, l'échinococose et la rage. ■

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
I-CaD

La stérilisation des chats, un acte de protection & de bien-être

Faire stériliser les chats domestiques:

- éviter les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents,
- diminuer la population féline sauvage & les risques d'abandons,
- protéger la petite faune sauvage.

Parlez-en à votre vétérinaire !

Couple de chats
Gestation: 52 - 56 jours

1^{ère} année: 12 chats
2^{ème} année: 144 chats
3^{ème} année: 1 728 chats
4^{ème} année: 20 736 chats

Plus d'informations sur MardiFemmesAnimal.fr
En partenariat avec le CLAPPV - Comité de Liaison Associations de Protection Animaux et Vétérinaires.

Piétons et cyclistes: attention!

Lors du passage à l'heure d'hiver, «le nombre de trajets à la nuit tombante ou à la nuit tombée s'accroît. La luminosité se réduit aux instants clés que sont les sorties de classes et les trajets travail-domicile. Les usagers de la route perçoivent ainsi moins bien les piétons sur les voies.» Comment, alors, mieux se protéger quand on est piéton ou cycliste? La Sécurité routière insiste sur la nécessité de se rendre lumineux. Le port de vêtements plus clairs est ainsi conseillé. Pour leur

part, les enfants doivent se doter de cartables avec bandes réfléchissantes. Le simple fait de porter sur soi un accessoire réfléchissant permet d'être vu plus tôt par les automobilistes. Dans les phares d'une voiture, les piétons sont visibles à seulement 20m lorsqu'ils sont vêtus de noir. Or, à 50km/h, une voiture a besoin au minimum de 25m pour s'arrêter sur sol sec (38m sur sol mouillé). Avec des accessoires réfléchissants, les piétons sont visibles à 150m. ■

DES RECRUES CHEZ LES POMPIERS

Au cours de l'année, les sapeurs-pompiers de Lye ont réalisé une soixantaine d'interventions, chiffre en baisse par rapport à l'an dernier car il y a eu moins de sollicitations.

L'effectif est actuellement de huit sapeurs-pompiers (six hommes et deux femmes). Nous constatons trois départs: Johnny Youst et Kevin Décochéreaux qui ont demandé une mutation, (l'un en Indre-et-Loire et l'autre en Loir-et-Cher) et Olivier De Mets qui arrête pour raisons de santé. Nous le remercions après ces vingt et une années de service, dont cinq en tant qu'adjoint au chef de centre.

Deux nouvelles recrues arrivent pour maintenir l'effectif: Jonathan Millard, 38 ans, et Franck Boucaux, 48 ans. Nous avons encore besoin de personnel pour étoffer le groupe. Donc n'hésitez pas à les rejoindre. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter les sapeurs-pompiers ou le chef de centre Pascal Sauger, au 0643464937.

À l'occasion de la Sainte Barbe 2023, Cassandra Fourré a été nommée 1^{re} classe et a reçu la fourragère. Pascal Sauger a reçu l'insigne de chef de centre échelon argent pour cinq années de commandement. Dany Bigot a validé sa formation COD1 (conducteur engin pompes). ■



À gauche: Jonathan Millard, nouvelle recrue. Au centre: Pascal Sauger, chef de centre. À droite: Cassandra Fourré, nommée 1^{re} classe

Ateliers Cap Bien être

PRENONS LA VIE DU BON CÔTÉ ATELIER EN 6 SÉANCES

GESTION DU STRESS ET DES EMOTIONS
BIEN VIVRE AVEC LES AUTRES - BIEN VIVRE AVEC SOI

**RÉUNION DE PRÉSENTATION
MARDI 19 MARS À 16H**

DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DU COLO TOUR

Salle des fêtes

7 rue de l'église - 36600 LYE



**Les ateliers auront lieu les mercredis de 9h30 à 12h
Du 3 avril au 29 mai 2024**

**RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE L'ASEPT CENTRE-VAL DE LOIRE
02.47.31.61.92**



Découvrez les actions de prévention santé de
l'ASEPT Centre-Val de Loire



Avec le soutien financier
de la conférence des financeurs
de l'Indre





Informations santé

L'événement santé près de chez vous!

Mâron
20 mars

Prissac
21 mars

Aigurande
22 mars

Le Blanc
23 mars

LYE **MARDI 19 MARS**

Salle des fêtes 14H- 19H



Votre santé est notre priorité!

Acteurs engagés pour le bien-être des populations sur les territoires, les délégués MSA Berry-Touraine et ses partenaires vous invitent à participer à la 1ère étape du Colo 'Tour de l'Indre 2024 à Lye le 19 mars prochain.

Face aux incertitudes en matière d'accès aux soins, la municipalité vous donne l'occasion de réfléchir ensemble pour une meilleure prise en charge de sa santé.

De façon coordonnées, des professionnels de santé répondront à vos questions et pourront proposer, si vous le désirez, des tests gratuits: Vue et audition, diabète, podologie, dépistages, cardiovasculaire... dans un espace discret et convivial à la salle des fêtes.

Des animations et des ateliers, propices aux échanges, viendront compléter les messages de prévention bon pour votre santé au quotidien.

Année des Jeux Olympiques dans l'Indre, les bienfaits du sport santé seront mis à l'honneur grâce à notre parrain 2024 ?

Le rendez-vous est pris!

Patrick Poilpré, président échelon local MSA





PROGRAMME

LYE

*DON REVERSE A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

GRATUIT

14H-17H Le Café Bleu/ Espace santé prévention



Animés par des professionnels de santé du territoire, le parcours santé prévention permet une approche coordonnée et s'adresse à toute personne désireuse de (re) prendre en main sa santé. Un accompagnement personnalisé, vers les soins le cas échéant : prise de RDV, recherche de professionnels de santé, tests et dépistages, est possible sur un espace confidentiel.

14H30 Marche bleue



Circuit balisé 7km autour de la Collardière (facile)
Accompagnement par Mathias Dacamara, éducateur en sport-santé ADESLI 36
Pré-inscription à la mairie et inscription sur place dès 14H.

15H Cuisiner bon et malin avec un petit budget !



Par Familles Rurales de Lye
L'occasion pour partager un bon moment de convivialité et rester en bonne santé sans trop dépenser! Pré-inscription au 06.85.40.07.79.

16H Et mon bien-être dans tout ça!



Présentation par l'ASEPT Centre Val de Loire
Comprendre et gérer son stress et ses émotions dans la vie quotidienne? Les ateliers Cap bien être sont faits pour vous!

17H30 Spectacle comédie

"Le lavoir"

par la compagnie ARTHE

Entrée libre*

19H

Verre de l'amitié
offert par les élus locaux



www.elusterritoires.msa.fr
06.23.23.28.67

   IntraMuros

#colotourdelindre2024



CONSULTATIONS SPECIALISEES Centre hospitalier de Saint-Aignan

EXAMENS ET CONSULTATIONS SPECIALISEES		SECTEUR	JOUR DE PRESENCE	TELEPHONE SECRETARIAT
Radiologie	Radiologues des CH de Blois et Romorantin par téléradiologie		Lundi au vendredi	02 54 71 20 19 
Angéiologues	Docteur Coispeau	Secteur 2	Jeudi matin	02 54 42 14 14
	Docteur Ducoux	Secteur 2		
Cardiologie	Docteur Kaskas	Consultation publique	Mercredi et jeudi	02 54 71 20 37
Gastro-entérologue	Docteur Schillio	Secteur 1	Mardi matin	02 54 78 21 23
Oncologue Hématologue	Docteur Laplaige Docteur Boulet	Secteur 1	Mercredi après-midi	02 54 90 65 55 Ou 02 54 90 65 88
Rhumatologue	Docteur Stienne	Consultation publique	Lundi et mardi	02 54 71 20 37
Gynécologie médicale	Docteur Chick	Consultation publique	Mercredi après-midi	02 54 71 20 37
Chirurgie viscérale et digestive et petite chirurgie	Docteur Dalmasso	Consultation publique	Mardi matin des semaines paires	02.54.71.20.37 
Polygraphie (<i>dépistage de l'apnée du sommeil</i>)	Dr Mestre	Consultation publique		02.54.71.20.37
Education thérapeutique du patient diabétique	Mme Bigot	Consultation publique	Jeudi	02 54 71 20 29

Les rendez-vous sont à prendre directement par téléphone auprès du secrétariat de chaque intervenant **en précisant que vous souhaitez une consultation au Centre hospitalier de Saint-Aignan.**

Sortie donneurs de sang

Le 30 septembre 2023, par une belle journée d'automne, nous nous sommes rendus au château de Montpoupon où nous attendait notre guide pour la visite de la demeure. Les communs, en visite libre, nous ont permis de découvrir la passion de la famille pour le cheval et la vènerie au travers des écuries, selleries, voitures hippomobiles. Nous sommes ensuite allés à Azay-sur-Indre où nous attendait un excellent repas servi au Relais d'Azay.

Au retour, après une petite escale en terrasse au *Café de la ville* à Montrésor, chacun a regagné son domicile, enchanté par cette journée. ■

Le Président



Collectes de dons de sang 2024

De 15 heures à 19 heures à la salle des fêtes de Valençay, les mercredi 17 janvier, 20 mars, 22 mai, 7 août et 6 novembre. ■

ÉTAT CIVIL

Entré en vigueur le 25 mai 2018 dans toute l'Union européenne, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) instaure un nouveau cadre juridique pour la protection des données personnelles. Quelles sont les données à protéger ? Ce sont, par exemple, les nom, prénom, adresse personnelle. De ce fait, plus aucune donnée nominative n'apparaîtra sur l'état civil du bulletin municipal ; seul le nombre de naissances, de mariages ou de décès sur la commune sera précisé, soit, pour cette année 2023 :

7 naissances, 1 mariage et 8 décès. ■



Nos loisirs

Festival Les Lyelliputiennes 1^{er} juillet 2023

Cette année, le collectif des Lyelliputiennes a proposé une journée pleine de spectacles et de surprises. Dès 11h30, le Kabaret de Poche a ouvert le festival en invitant petits et grands à découvrir un des plus petits cabarets de Paris. Au programme: magie et émotions à plusieurs reprises dans la journée! Dans l'après-midi, rires et chants se mêlaient, attirant le public devant l'*Armoire Polyphonique*. Quel succès pour ces impromptus musicaux de trois chanteurs! En parallèle, notre ami Jean Boissery partageait, par sa lecture animée, des extraits de la *Force du mou*. À 18h00, le rendez-vous théâtral, *Hamlet*, a fait «gradins combles» en trente minutes, réjouissant, surprenant et amusant tout son monde. Et quel monde!

La soirée s'est poursuivie avec Frigo, un clown au nez noir, provocateur d'empathie. Petits et grands ont été totalement charmés. Enfin, la nuit étant bien là, les Not'en Bull ont éclairé les étoiles en invitant à danser sur des airs rock, funky et latino. Pour accompagner cette belle programmation, la grande équipe des bénévoles: soixante-dix personnes dont une quinzaine d'enfants et d'ados se sont activées pour animer des ateliers créatifs et ludiques ainsi que des lieux de convivialité pour boire et manger.

Cette année, trois nouveaux ateliers ont fait beaucoup d'heureux: les peintures d'Adélye, les grands jeux en bois et l'atelier de vannerie. Les habitués des Lyelliputiennes ont pu retrouver



la Maison du Feu, le coin Lyebrairie et l'atelier dessins et couleurs.

Les bars ont eu grand succès: Gulliver pour certains et le Bar à Mômes pour les amateurs de cocktails de jus de fruits et les boissons « maison » et rafraîchissantes. Et pour les petites et grosses faims, tout était prévu: des crêpes sucrées ou salées, des sandwiches, des barquettes de frites-saucisses, des assiettes végétariennes ou le plateau-repas Gulliver. Il y en avait vraiment pour tous les appétits.

Un samedi de juillet gourmand dans une ambiance festive, sereine et magique! Et cela grâce à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cet événement qui anime joyeusement le cœur du village tous les ans. Encore un très grand merci à chacune d'elles. Depuis cette édition, de nouveaux bénévoles sont venus rejoindre le collectif et nous commençons déjà à préparer Les Lyelliputiennes 2024. Les voici programmées au samedi 6 juillet 2024! Si vous avez envie de nous rejoindre, vous êtes bienvenu.e.s. À bientôt! ■

Tél. mairie: 02 54 41 05 13
Mail: lyelliputiennes@laposte.net



Kermesse **15 août 2023**

Il s'agissait de la 46^e édition. Un spectacle rétrospectif du répertoire de Johnny Halliday, et Sandra qui a proposé un répertoire très varié.

Six cents repas ont été servis dans une bonne ambiance, avec l'animation dansante de notre fidèle DJ Ludovic. Le clou de la fête fut le feu d'artifice qui a véritablement enchanté les spectateurs.

Merci aux organisateurs qui espèrent recruter (vous faire connaître auprès de M. Riauté 06 86 74 12 07).

À cette occasion, il a été mis en place une organisation du tri des déchets: que chacun soit remercié de son implication et de sa volonté. ■

Brocante **10 septembre 2023**

Elle a eu un peu moins de succès que les années précédentes. La chaleur persistante de cette période en a découragé certains.

Néanmoins, ce sont 80 inscrits qui se sont installés à partir de 6h30 du matin. Certains sont repartis en début d'après-midi en raison de la chaleur.

Nous remercions les organisateurs et nous vous donnons rendez-vous le dimanche 8 septembre 2024. ■

Berlot des vendanges **22 octobre 2023**

Ce fut une bonne réussite avec près de cent inscrits à la randonnée de 8 km dans le paysage viticole. Le vent nous a contraints à nous abriter dans le hangar de Francis Jourdain pour déguster les traditionnels harengs et fromage blanc. Merci aux organisateurs, à l'accueil chez Francis et à tous les participants.

Rendez-vous le 20 octobre 2024. ■

Randonnée Benjamin Rabier **9 mai 2024**

Un nouveau public cherche de l'espace dans un environnement propre et culturel ainsi que la découverte de produits authentiques du terroir. La nouvelle association des randonneurs de Benjamin Rabier organisera, le week-end de l'ascension soit le 9 mai 2024, 4 parcours: 45 km, 35 km, 25 km et 16 km. Avec 4 départs différents et une arrivée pour tous à la Foulquetière sur la commune de Luçay-le-Mâle.

Le train touristique et des cars permettront de retrouver les véhicules au point de départ.

Ce sera une importante organisation puisqu'il est espéré environ 700 marcheurs: cette randonnée étant nationale, elle permettra de mettre en valeur le patrimoine de la Région, du département, du Pays de Valençay, de la CCEV et des communes traversées.

La commune de Lye figure sur les trois grands circuits avec un ravitaillement place de l'église. Nous mettrons en valeur les produits locaux, notre village et en particulier la rue Benjamin Rabier.

Nous souhaitons réussir cette première nationale pour qu'elle puisse se reproduire tous les ans.

Cela impliquera un besoin de main-d'œuvre important, aussi nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés: merci de bien vouloir vous faire connaître auprès de M. Riauté (06 86 74 12 07). ■

Bibliothèque

Nos dynamiques bénévoles assurent des permanences le mercredi de 15h30 à 18 heures et le vendredi de 16h30 à 18 heures. ■

Classement du concours des maisons fleuries 2023

- | | |
|----------------------|---|
| • Guy Girault | 1 ^{re} catégorie, 1 ^{er} prix |
| • Etiennette Labrune | 1 ^{re} catégorie, 1 ^{er} prix |
| • Marceau Sainson | 1 ^{re} catégorie, 1 ^{er} prix |



Boîtes à livres

Deux boîtes à livres sont installées : l'une à côté de la bibliothèque, l'autre entre l'épicerie et la boulangerie. La boîte à livres est un espace d'échange et de don destiné à offrir une seconde vie aux livres. C'est tout simple et c'est gratuit.

Ouvrez, découvrez et partagez !

Dans cette boîte, vous pouvez :

- prendre gratuitement un livre qui vous intéresse, le lire, le redéposer ou le garder ;
- déposer un livre (album, BD, polar, roman, magazine...);
- partager vos coups de cœur, vos impressions en laissant un petit mot à l'intérieur du livre si vous le souhaitez !

Quelques conseils

Les livres déposés dans la boîte doivent être en bon état pour être lus. Les revues doivent être récentes.



La boîte à livres est à la disposition de tous, petits et grands : ne pas y déposer des livres destinés à un public averti.

La publicité, la propagande politique et le prosélytisme n'y ont pas leur place.

Merci et bonne lecture ! ■

Rencontres US Gâtines

L'équipe 2 joue à Valençay

Compétition / Phase	Date	Rejoué / Reporté	Equipes	Buts	Tirs buts
Départemental 3 / Phase Unique	24/09/23	15H	U.S. Gâtines 2 - Villedieu Us 2	2 - 2	
Départemental 3 / Phase Unique	22/10/23	15H	U.S. Gâtines 2 - St Valentin 1	1 - 6	
Départemental 3 / Phase Unique	12/11/23	15H	U.S. Gâtines 2 - Niherne As 1	2 - 5	
Départemental 3 / Phase Unique	14/01/24	14H30	U.S. Gâtines 2 - Liniez Ac 1		
Départemental 3 / Phase Unique	04/02/24	15H	U.S. Gâtines 2 - St Lactencin 1		
Départemental 3 / Phase Unique	25/02/24	15H	U.S. Gâtines 2 - Montierchaume 1		
Départemental 3 / Phase Unique	17/03/24	15H	U.S. Gâtines 2 - Poulaines Es 2		
Départemental 3 / Phase Unique	07/04/24	15H	U.S. Gâtines 2 - Ecueille Ss 2		
Départemental 3 / Phase Unique	14/04/24	15H	U.S. Gâtines 2 - Alliance C.S. Buzanc 2		
Départemental 3 / Phase Unique	05/05/24	15H	U.S. Gâtines 2 - A.S.C. Chabris 2		
Départemental 3 / Phase Unique	19/05/24	15H	U.S. Gâtines 2 - Etretchet Es 1		

L'équipe 1 joue à Lye

Compétition / Phase	Date	Rejoué / Reporté	Equipes	Buts	Tirs buts
Départemental 2 / Phase Unique	09/09/23	19H	U.S. Gâtines 1 - Villedieu Us 1	0 - 2	
Départemental 2 / Phase Unique	07/10/23	19H	U.S. Gâtines 1 - Ecueille Ss 1	1 - 2	
Départemental 2 / Phase Unique	29/10/23	15H	U.S. Gâtines 1 - Poinconnet Us 2	0 - 2	
Départemental 2 / Phase Unique	05/11/23	15H	U.S. Gâtines 1 - U.S. St Maur 2	4 - 2	
Départemental 2 / Phase Unique	16/12/23	19H	U.S. Gâtines 1 - As Chabris 1		
Départemental 2 / Phase Unique	20/01/24	19H	U.S. Gâtines 1 - Touvent Chat. 2		
Départemental 2 / Phase Unique	17/02/24	19H	U.S. Gâtines 1 - Ent.S. Vineuil Brion 1		
Départemental 2 / Phase Unique	09/03/24	19H	U.S. Gâtines 1 - Sp.C. Vatan 2		
Départemental 2 / Phase Unique	23/03/24	19H	U.S. Gâtines 1 - Fc Céphons Bois Haul 1		
Départemental 2 / Phase Unique	20/04/24	19H	U.S. Gâtines 1 - Ecl St Christophe 1		
Départemental 2 / Phase Unique	11/05/24	19H	U.S. Gâtines 1 - Fc M/M/T 1		

Règlement intérieur et de chasse de l'amicale des chasseurs de Lye 2023-2024

ARTICLE 1

Tous les chasseurs adhérents à l'amicale des chasseurs de Lye se conforment aux dispositions légales et réglementaires concernant l'exercice de la chasse dans le département. En outre, ils respecteront les règles prévues ci-après.

- Il est interdit de tirer :
 - en direction des maisons et tout autre bâtiment, et à moins de 150 mètres ;
 - à hauteur d'homme ;
 - en état d'ébriété.

Avant de tirer, tout chasseur devra avoir identifié avec certitude le gibier et s'être assuré qu'il n'y a aucun danger. Les armes seront déchargées en dehors de l'action de chasse et particulièrement lors de rassemblement de plusieurs chasseurs.

La chasse en groupe est interdite, maximum trois chasseurs.

- Respect des propriétaires et des biens d'autrui et des récoltes et de l'environnement

Il est interdit de pénétrer dans les bâtiments et cours d'exploitation sans permission du propriétaire ou du locataire. Il est interdit de chasser pendant toute la période des récoltes, dans les luzernes, trèfles à graines, maïs, tournesol, sorghos et millets. Respect des cultures sur pieds et des plants de vigne. Les clôtures et barrières seront laissées en l'état ou elles sont trouvées.

Pour dégradation du bien d'autrui, la société se décharge de toute responsabilité. Seule la justice tranchera. Interdiction de pénétrer dans les parcs clôturés ou clos dans lesquels se trouvent des animaux.

Le tir est interdit :

- dans les lignes électriques et téléphoniques,
 - dans les panneaux de signalisations ou direction routière, dans les pancartes de réserves de chasse,
- Il y a obligation de ramasser les douilles vides, et ne jeter aucun détritrus dans la nature.

Les chasseurs pourront chasser seul tous les gibiers à l'exception des animaux soumis au plan de chasse. Le tir à balles est interdit les jours de chasse au petit gibier sauf chasses organisées.

Notre assurance ne couvrant pas l'accident individuel, la société de chasse se décharge de toutes responsabilités dues au non-respect des consignes pour le tir à balles.

La chasse dans les réserves est interdite à l'exception des plans de chasse et des battues aux nuisibles.

Le stationnement des véhicules sur les parkings ou aux emplacements définis par le règlement annuel est obligatoire et de bien se garer afin de ne pas gêner la circulation.

- Parkings : La Maison Loquin, Les Beaucerons, chemin avant la Ruellerie, La Grosse Borne, ancien dépôt d'ordures, chemin de l'Ormeau-Guenon, peuplier du Chat, quai de Chaume

Les véhicules ne devront pas être changés de place pendant la partie de chasse du matin ou de l'après-midi.

Ne pas se faire déposer directement sur le lieu de chasse pour ne pas défavoriser les chasseurs qui partent à pied de leur domicile.

- Règles de sécurité à appliquer en battues

Les battues sont dirigées par le Président ou par des personnes déléguées, par écrit, par ses soins. Tout chasseur est responsable de ses actes et de son tir.

Tout chasseur devra s'inscrire et signer le registre de chasse grand gibier, en présentant son permis dûment visé et validé ainsi que son assurance. Les accompagnateurs devront s'inscrire et signer le registre de chasse grand gibier.

Écoutez silencieusement les consignes de sécurité données par le responsable.

Toute personne non inscrite sur le carnet ne peut participer à celle-ci, ni s'y greffer en cours de chasse.

Organisation de la battue :

Avant le départ, le responsable de battue est tenu d'indiquer les règles de sécurité. De plus il devra spécifier :

- pour les animaux soumis au plan de chasse, le nombre d'individus par espèces à prélever ou restant à prélever ;
- l'animal ou les animaux à tirer, et seul celui ou ceux définis devront être tirés ;
- les munitions à utiliser pour la battue ;
- l'emplacement du stationnement des véhicules en cours de battue.

Le Président, responsable légal de l'association, est destinataire de l'arrêté d'attribution du plan de chasse et détenteur des bracelets. Le responsable, ses délégués ou dès personnes désignées par ses soins, doivent munir les animaux soumis au plan de chasse d'un bracelet de marquage avant tout déplacement de l'animal.

les animaux prélevés seront indiqués au responsable de la battue,

Le départ pour une nouvelle traque se fera quand tout le monde sera regroupé au stationnement à l'endroit désigné par le responsable de la battue.

Les armes seront remises dans les housses ou les étuis et remises dans les véhicules lors du transport, si une personne quitte la chasse entre deux traques, elle signale au responsable de la battue.

- Consignes de sécurité

Le Président, ses délégués, ou des personnes désignées par ses soins, doivent obligatoirement rappeler les consignes de sécurité à chaque journée de chasse grand gibier.

Un exemplaire des consignes de sécurité est donné à chaque chasseur et signé par celui-ci.

ARTICLE 2: Limitations du nombre de pièces

- 1 lièvre pour la saison par chasseur à tirer seulement les trois premiers dimanches.

- 1 coq faisane à partir du 05/11/2023 et de 2 perdrix par journée à partir du 24/09/2023

ARTICLE 3

La chasse de tous les gibiers sur le territoire de l'amicale des chasseurs de Lye est soumise aux réglementations préfectorales.

- Heures et dates des ouvertures et fermetures :
 - ouverture à 09h00 toute la saison ;
 - fermeture à 18h00 jusqu'au 01/11/2023 inclus et au coucher du soleil jusqu'au 30/01/2024 ;
 - ouverture du coq le 05/11/2023 ;
 - fermeture du faisane le 03/12/2023 ;
 - fermeture de la poule faisane toute la saison (arrêté préfectoral) ;
 - fermeture petit gibier le 28/01/2024 ;
 - ouvert dimanche et jours fériés, sauf le jour de la Toussaint, et le 11 novembre ;
 - fermeture entre 12 h et 14 h toute la saison.

ARTICLE 4

La divagation des chiens est interdite toute l'année.

ARTICLE 5

Les cartes d'invité seront délivrées à compter du 01/11/2023 chez Monique (prix 15 €).

ARTICLE 6

Sans préjudice des sanctions pénales et des réparations civiles qui pourraient être prononcées par les tribunaux pour les infractions à la police de la chasse, au code pénal et au code civil, les sanctions statutaires suivantes seront appliquées pour toutes violations au présent règlement intérieur et de chasse pour toutes catégories de chasseurs concernés des statuts de l'amicale des chasseurs de Lye.

- Infractions :
 - menaces verbales suppression de la carte les deux premiers dimanches de l'année suivante, si récidive suppression de la carte une saison complète ;
 - menaces physiques radiation définitive de l'amicale des chasseurs de Lye et sera convoqué par le conseil d'administration.
 - dépassement du nombre de pièces autorisées à prélever voir article 2.
 - remplacement de 10 faisans si récidive radiation définitive de l'amicale des chasseurs de Lye, sera convoqué par le conseil d'administration.
- Sanctions spécifiques aux battues

Si les manquements aux règles de sécurité chasse grand gibier qui vous ont été données et que vous avez signées. Si les manquements constatés sur le terrain ont entraîné la mise en danger d'autrui sans qu'il y ait eu accident, les sanctions suivantes sont applicables immédiatement par le responsable ou ses délégués : dans un premier temps, 2 jours sans chasse grand gibier, ensuite le conseil d'administration convoquera le chasseur, suivant l'importance de la faute et prendra les sanctions qui s'imposent.

ARTICLE 7

Le règlement intérieur sera actualisé chaque année.

Annexes I

- Réserves

Toutes les réserves sont délimitées par des pancartes. Réserves : enceinte de la Calaise délimitée (du chemin de chez Claude Buffet jusqu'à la fosse des ormes pour des raisons de sécurité).
Suppression de la réserve de la taille de l'hérault. Réserve de la Mardelle du carrefour de la croix blanche au pont de vaux au pont de saray à la rousellière. Petit Bois limite quai de la motte au parking des Beauceurons. Les Picas chemin du Casson. La Glagass limite du Modon Les Bannes.
Fermeture de l'enceinte Négoloc. Fermeture du Ball-trap le jour de l'ouverture comme les années précédentes.
Les réserves existantes ne sont pas changées.

- Jours de chasse grands gibiers :

L. 25/09/2023 (7h00), journée continue avec casse croûte du midi pour les chasseurs inscrits. S. 30/09/2023 (07h30) – S. 07/10/2023 (08h00) – S. 21/10/2023 (08h00) – Me. 01/11/2023 (AM 14h00) – S. 11/11/2023 (AM 14h00) – S. 25/11/2023 (AM 14h00) – S. 09/12/2023 (AM 14h00) – Me 27/12/2023 (8h00) – D. 14/01/2024 (8h00) – D. 21/01/2024 (AM 14h00) – D. 4-D.11-D.18-D. 25 février 2024 (8h00) journées continues de février.

Pensez à vous faire inscrire sur la liste pour les éventuelles chasses de sangliers ponctuelles le jour de l'assemblée

- Jours de chasse aux renards : plusieurs journées de votre part seraient les bienvenues.

D. 03/09/2023 (7h00) – S. 16/09/2023 (7h00) – Me. 01/11/2023 (0-7h30) – S. 11/11/2023 (0-7h30) S. 25/11/2023 (0-7h30) – S. 09/12/2023 (0-8h00) – V. 29/12/2023 (0-8h00) – D. 21/01/2024 (0-8h00) – S. 03/02/2024 (8h00) – S. 24/02/2024 (8h00) – S. 09/03/2024 (7h00) – D. 24/03/2024 (7h00) – D. 31/03/2024 (8h00)
- Chasse aux pigeons : D. 14/01/2024 (se renseigner) – chasse GG D. 21/01/2024 (AM) (se renseigner) – chasse GG D. 28/01/2024

- Lâchers :
 - perdrix : 24/09/2023 – 08/10/2023 – 22/10/2023
 - faisans : 05/11/2023 – 19/11/2023 – 26/11/2023 (on ne tire que les faisans munis de poncho)

Tarif carte petits gibiers : 40 € : propriétaire, fermier ; 80 € : habitant commune ; 100 € : extérieur commune.

Annexes II : tarif chasse grands gibiers :

Sociétaire : 20 € – Invité : 20 € la journée, 10 € la demi-journée

Assemblée générale le vendredi 6 septembre 2024 à 19 heures.

Bonne saison à tous,

Le Président

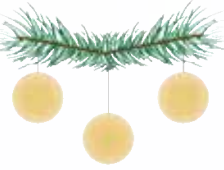
Infos pratiques

NUMÉROS UTILES



SAMU 15
GENDARMERIE 17
POMPIERS 18
Allo enfance maltraitée 119
Violences femmes info 39 19
Centre antipoison 02 41 48 21 21
Dépannage EDF 08 10 33 30 36
Garderie 02 54 41 06 55
École primaire 02 54 41 00 44
Agence postale communale 02 54 41 02 23
Pôle emploi 39 49
Syndicat des Eaux 09 72 21 16 45 (bureau) 06 08 25 71 52 (astreinte)
Trésor Public 02 54 00 18 41
Assistante Sociale 02 54 00 18 99 (pour tous renseignements ou rendez-vous)
Conciliateur de justice: 06 30 43 41 16
 pierre.latour@conciliateurdejustice.fr
Presbytère de Valençay 02 54 00 05 78
CPAM de l'Indre 36 46
Relais Familles Rurales Valençay (14 route de Favrolles): 02 54 00 15 48 (Permanences lundi et vendredi de 8h30 à 12h30)

MAIRIE

- 
- Tél.: 0254410513
 - Mail: accueil@mairielye.fr
 - Site: mairielye.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

- Les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h00 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 (uniquement les semaines impaires)

Pendant les congés annuels du 2 janvier au 6 janvier inclus, une permanence sera assurée par les élus du 3 au 6 janvier de 10h00 à 12h00.


PERMANENCES EN MAIRIE

- M^e Langlois, notaire: tous les **mardis** à partir de 14h00 précises
- M. Jourdain Francis, maire, uniquement sur rendez-vous et de préférence en début de semaine

• AGENCE POSTALE COMMUNALE (02 54 41 02 23) HORAIRES D'OUVERTURE

- Les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00

TARIFS COMMUNAUX



	Associations locales ou personnes de la commune	Associations ou personnes hors commune
PETITE SALLE <ul style="list-style-type: none">• Petite salle + cuisine• Acompte à verser à la réservation• Salle des jeunes• Acompte à verser à la réservation	66,00 € 66,00 € 55,00 € 55,00 €	88,00 € 88,00 € non louée à ce titre
GRANDE SALLE <ul style="list-style-type: none">• Grande salle + cuisine pour 1 jour• Grande salle + cuisine pour 2 jours• Acompte à verser à la réservation• Vin d'honneur• Acompte à verser à la réservation	165,00 € 275,00 € 110,00 € 88,00 € 88,00 €	220,00 € 330,00 € 165,00 € 110,00 € 110,00 €
ÉLECTRICITÉ <ul style="list-style-type: none">• Prix du kw	0,30 €	0,30 €
VAISSELLE <ul style="list-style-type: none">• Par personne (gratuit pour les associations dont le siège social est sur la commune)• Casse ou perte	1,50 € 3,00 €	1,50 € 3,00 €

Gîte d'étape et de groupe
Du 1^{er} janvier au 31 décembre :
10 € la nuit, auxquels il faudra
ajouter la consommation
d'électricité (0,30 €/kwh) pour
la période du 1^{er} octobre au
30 avril.

Cimetière

Concession (3 m²) :
• trentenaire : 250 €
• cinquantenaire : 400 €
Case (de 2 à 4 urnes) :
• trentenaire : 1 000 €
• cinquantenaire : 1 200 €

Assainissement

Prime fixe annuelle (abonnement) : 80,00 € HT
Prix du m² d'eau assaini à partir du 1^{er} m³ d'eau potable consommé : 1,60 € HT
Taxe de raccordement : 900,00 € HT
À ces prix s'ajoutent la TVA au taux en vigueur (10 %) ainsi que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte instaurée par l'Agence de l'eau (0,15 €/m³).